Réseau de transport d'électricité

Groupe de Travail
de la Commission Accès au Réseau

GT EnR « Insertion et Gestion de la production EnR »

Relevé de conclusions de la réunion du 29 avril 2011

Participants (hors RTE)

NOM	SOCIETE
Antoine GICQUEL	EDF EN
David SAINT ANDRE	ENERTRAG
Yves ZONTA	ERDF
Jacques CREUSY Albert LUTHERS	GDF SUEZ
Philippe GOUILLART	EFR/SNET

Participants RTE

Pascal BERTOLINI
Gaëla FRIGNANI
Aurélien PICHON
Frédéric ROY

1 ORDRE DU JOUR

- Echanges sur le programme de travail du GT EnR
- Le modèle de contrat de participation aux services système *(projets transmis avec l'invitation à ce GT)*
- Travail sur les projets de contrat GP et amont J-1 pour le PV *(projets transmis avec l'invitation à ce GT)*

2 RELEVE DE CONCLUSIONS

- **Projet de relevé de conclusions de la réunion du GT EnR du 7 avril 2011**

  Aucune remarque. Le projet de relevé de conclusions est définitif et sera mis à disposition sur le site du CURTE à la date du 7 avril 2011.

- **Echanges sur le programme de travail du GT EnR**

  - Projets de contrats GP et amont J-1.

  - Services système : échanges sur les particularités des EnR dans le nouveau modèle de contrat de services système et approfondissement du besoin

  - Offshore :
  - contenu des conventions de financement (selon publications)
  - fourniture de réactif (présentation et échanges)

Seuls les sujets touchant à la prise en compte des caractéristiques propres de la production EnR seront discutés dans ce GT. La cohérence avec les autres GT de la CAR , notamment GT1, devra être assurée.
Ce programme évoluera en fonction des besoins.

Sont placés hors scope du GT EnR à ce stade :

- Obligation d'achat : meilleure prise en compte des spécificités de l'obligation d'achat en cas d'indisponibilités du réseau amont. Les indemnisations associées sont basées sur un prix de marché et non sur le tarif d'achat de l'électricité en OA, ce qui est jugé inadapté par les producteurs.

  => Le projet de CART producteur a fait l'objet d'une consultation jusqu'au 6 avril 2011 sur le site CURTE. Les remarques des producteurs devaient être réalisées dans ce cadre.

  => Après compléments des producteurs sur leurs attentes, RTE fera un retour complémentaire sur ce sujet.

- Offshore : évolutions de la procédure de raccordement associées aux appels d'offres

  => Dans le cadre du GT1 ; en cours de consultation sur le site du CURTE.

  => Accord des producteurs pour traiter ce sujet en GT1.

- Bilan annuel de la Procédure de raccordement : les membres du GT évoquent un besoin d'évolution de la liste des documents permettant de démontrer l'avancement des projets pour un maintien en file d'attente afin de tenir compte des difficultés rencontrées par les parcs EnR.

  => Dans le cadre du GT1 ; bilan de l'application de la procédure en cours. Propositions des producteurs attendues dans ce cadre pour le début du mois de mai au plus tard.

  => Accord des producteurs pour traiter ce sujet en GT1.

- **Le modèle de contrat de participation aux services système**

Présentation de RTE de la nouvelle trame contractuelle applicable depuis le 1er mars 2011 prévoyant la rémunération du réglage de la tension pour les producteurs raccordés en HTB qui ne participent qu'à ce réglage et dont les installations sont conformes à la réglementation.

Il n'est pas prévu de proposer un contrat spécifique à l'éolien et au photovoltaïque. Toutefois, en tant que de besoin, RTE propose de clarifier les aspects spécifiques aux EnR dans le cadre du GT EnR les déclinaisons du contrat qui seraient nécessaires pour prendre en compte les aspects spécifiques aux EnR (ex : adaptation des termes techniques). Si des adaptations plus profondes du contrat sont nécessaires, elles pourront être préparées dans le cadre du GT EnR mais elles devront être concertées par la suite dans le cadre du GT Services Système avec tous les acteurs. De façon générale, des évolutions du contrat ne pourront être envisagées à court terme et ne pourront intervenir qu'à l'issue d'une phase de retour d'expérience sur son application.

RTE a rappelé qu'un certain nombre de travaux en lien avec ce sujet sont en cours (consultation sur le cahier des charges sur les capacités constructives et travaux européens de l'ACER et d'ENTSOE).

Les producteurs ont rappelé quelques spécificités. Ils se voient obligés d'installer des systèmes spécifiques pour fournir ou absorber du réactif avec une production nulle. Par ailleurs, lorsque la production est nulle, le site consomme (auxiliaires). Pour l'éolien, il est difficile de fournir ou d'absorber du réactif avec une P faible. Pour le PV, il est difficile de fournir ou d'absorber du réactif à Pmax.
Ces spécificités seront analysées par RTE.

NB : Le contrat, qui doit être signé par le responsable de programmation, est disponible sur l'Espace Clients – Documentation Technique de Référence et la présentation est disponible sur le site du CURTE.

- **Travail sur les projets de contrat GP et amont J-1 pour le PV**

Les producteurs photovoltaïques ont fait part en séance de leurs remarques sur les projets de trames du contrat de gestion prévisionnelle et du contrat en amont du J-1 pour la production photovoltaïque qui avaient été transmises avec l'ordre du jour.

Les producteurs ont rappelé que les parcs ne seront a priori jamais arrêtés car les maintenances se font panneau par panneau.
RTE a précisé que la période entre mi-décembre et mi-mars correspond à une très forte sollicitation du réseau et à des possibilités extrêmement réduites voire nulles de réaliser des travaux ou maintenances sur son réseau. Par conséquent, placer 6 semaines de période de moindre productible sur cette période ne permettra pas à RTE d'utiliser de manière privilégiée la période de moindre productible pour placer les fanions (indisponibilités). Il faudrait que la période de moindre productible soit placée en dehors de cette période. (pour la production éolienne, il avait été identifié que les périodes de moindre vent ne seraient de fait pas placées entre mi-décembre et mi-mars, période plutôt favorable en terme de vent)

Les producteurs ont demandé à RTE s'il serait possible de supprimer les échanges hebdomadaires au profit d'échanges mensuels avec mise à jour particulière, si besoin.
La maille utile dans le cadre des échanges GP serait plutôt le parc (chaque installation située après un départ HTA).

Certains producteurs avaient précisé que l'électronique de puissance sait difficilement répondre à des demandes de limitation d'injection sous 30 mn. Ce point n'impacte pas les contrats GP et amont J-1.

Certains producteurs ont demandé que les indisponibilités contractualisées dans le cadre de contrats amont J-1 soient valorisées sur la base d'une estimation a posteriori de l'énergie qui aurait pu être produite par les parcs en fonction des données météorologiques et mesurées sur place. RTE précise que cette solution ne lui permet pas de connaître a priori le montant exact de son engagement financier et souhaite privilégier une solution simple et opérationnelle évitant les contestations de l'une ou l'autre des parties. Cette proposition n'est donc pas jugée satisfaisante.

D'autres remarques ont été formulées par les producteurs (ex : préciser les possibilités de mise à jour du tableau de l'annexe 7 du contrat amont J-1, préciser la notion de Produit, la notion de parc/installation, cohérence des demi-journées avec le CART…). Elles seront analysées et intégrées, le cas échéant, dans le nouveau projet. Les acteurs transmettront leurs retours sur certains points avant la prochaine réunion, notamment sur le placement de la période de moindre productible et sur leur capacité à transmettre un profil horaire de production moyenne pour chaque mois.

RTE proposera un nouveau projet de contrats GP et amont J-1 PV avant la prochaine réunion, le 13 mai au plus tard.

• Prochaine réunion : le 19 mai à 9h

Projet d'ordre du jour de cette réunion :

- Echanges sur les nouveaux projets de trames de contrats GP et amont J-1
- Point sur les capacités constructives et les performances des groupes de production
- Points divers (dont le programme de travail du GT EnR)

• Actions

Les participants aux GT :

- Enverront au plus tard le 6 mai les éléments suivants :
  - Remarques complémentaires éventuelles sur les projets de contrats
  - Réponse quant à la capacité des Responsables de Programmation à renseigner le tableau de l'Annexe 7 - Taux de charge moyen mensuel des Parcs Photovoltaïques (une chronique de production horaire moyenne pour chaque mois)
  - Avis concernant la proposition d'exclure la période 15 décembre – 15 mars pour placement des périodes de moindre productible

RTE :

- Mettra à disposition la présentation sur les services systèmes *(hors réunion : disponible sur le site CURTE à la date du 29 avril 2011)*
- Enverra une proposition de relevé de conclusions
- Confirmera l'ordre du jour de la prochaine réunion
- Transmettra de nouveaux projets de contrats GP et amont J-1 intégrant les propositions d'évolutions à discuter au plus tard le 13 mai